

RAPPORT SUCCINCT SUR CHACUN DES OBJETS PORTES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 FEVRIER 2025.

A. CONSEIL DE POLICE

1. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.
2. Il y a lieu d'approuver la modification du ROI de votre assemblée. Il s'agit d'une mise à jour du ROI intégrant la réforme relative à la simplification administrative du fonctionnement et de l'organisation des organes communaux. Cette modification sera soumise à la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire du Gouvernement wallon en vertu de l'article L3122-2, 1° du CDLD.
3. Par courrier du 22 octobre 2024, le Gouverneur de la province de Hainaut a sollicité, au regard des derniers engagements au sein de la Zone de police, une nouvelle répartition des emplois dans le cadre administratif et logistique de niveau C. Jusqu'à présent, les emplois dans le cadre administratif et logistique de niveau C sont actuellement répartis comme suit :
 - 17 unités temps plein dans le grade commun d'assistant.
 - 2 unités temps plein calog-militaire dans le grade commun d'assistant.À la suite du départ à la retraite d'un de ses militaires de niveau C, la Zone de police a réouvert cet emploi dans le grade commun d'assistant (niveau C), sans pour autant modifier le cadre y relatif. Par décision du 16 décembre 2024, le Conseil communal siégeant en Conseil de police a déclaré vacant un emploi de niveau C au cadre administratif et logistique dévolu au CTR (et à l'accueil). Il convient par conséquent, et avant de pouvoir procéder à la nomination du nouveau membre du personnel, d'adapter la répartition du cadre administratif et logistique de niveau comme suit :
 - 18 unités temps plein dans le grade commun d'assistant.
 - 01 unité temps plein calog-militaire dans le grade commun d'assistant.La présente modification de cadre vise à faire correspondre le cadre administratif et logistique de niveau C aux emplois pourvus, mais aussi à l'emploi vacant conformément à la demande du Gouverneur de la province de Hainaut de façon à éviter une éventuelle annulation de sa part de la décision de nomination pour le cadre administratif et logistique de niveau C.
4. Actuellement, six inspecteurs de police de la Zone de Police de Mouscron suivent la formation visant la promotion sociale vers le grade d'inspecteur principal. Au vu de leur cursus, il est fortement probable qu'à la date du 1^{er} juillet 2025, six emplois d'inspecteur de police se libéreront au cadre de base. Au vu de la durée du processus de recrutement et de formation, il est indispensable d'anticiper, dès à présent, le remplacement de nos membres du personnel, tout en se réservant une marge de manœuvre en cas d'un échec éventuel. Il est par conséquent proposé de déclarer vacant cinq emplois d'inspecteur de police dévolus au service « intervention ». Le premier appel se fera, comme le prescrit la réglementation, via les cycles de mobilité (interne à la police intégrée). En cas d'absence ou d'insuffisance de candidats, il sera fait appel aux lauréats de la sélection « inspecteur de police », qui sont actuellement versés dans une réserve de recrutement et qui doivent être engagés par un service de police avant d'entamer le processus de formation. Le profil de fonction est annexé à la présente délibération.

5. Il y a lieu pour la Zone de police de relancer un marché pour la location d'un logiciel de gestion et de suivi des marchés publics et de gestion facilitaire. Il est proposé de passer un marché conjoint entre la Zone de Police de Mouscron, la ville de Mouscron et le CPAS de Mouscron, d'approuver les conditions de ce marché et la désignation de la ville de Mouscron comme pouvoir adjudicateur pilote. Le marché sera passé par procédure ouverte. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 238.404,00 € HTVA ou 288.468,84 €, 21% TVAC, pour 4 ans, réparti comme suit :
- Zone de Police de Mouscron : 56.268 € HTVA ou 68.084,28 €, 21% TVAC
 - Ville de Mouscron : 132.828 € HTVA ou 160.721,88 €, 21% TVAC
 - CPAS de Mouscron : 49.308 € HTVA ou 59.662,68 €, 21% TVAC
- Le crédit permettant les dépenses pour la Zone de police est inscrit au budget ordinaire, exercice 2025, à l'article 330/123-13. Le crédit permettant les dépenses pour les années ultérieures sera inscrit au budget ordinaire, exercices 2026 à 2029, à l'article 330/123-13.

B. CONSEIL COMMUNAL

1. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.
2. La bvba Koan représentée par Mme Koch Ann, souhaite poursuivre la vente des parcelles pour lesquelles la viabilisation est complète et continuer l'aménagement de la zone couverte par le SOL (Schéma d'Orientation Local). En raison de l'obsolescence du PCA n°4 dit Chaussée de Dottignies approuvé par arrêté le 14/12/1990 et devenu SOL, et les problématiques juridiques portant sur des discordances entre les plans de permis d'urbanisme et cet outil planologique ; il y a lieu de réviser complètement cet ancien PCA devenu SOL. En date du 28 mars 2022, le Conseil communal a décidé d'approuver, à la majorité des voix, le contenu minimum du RIE prévu à l'article D.VIII.33 du CoDT tout en veillant tout particulièrement à la circulation engendrée par le nouveau quartier et la capacité du réseau d'égouttage existant (EP et EU) ; et de soumettre le projet de contenu du RIE et l'avant-projet de SOL pour avis au Pôle « Environnement », à la CCATM, au SPW ARNE et aux autres instances utiles telles que reprises aux articles D.V.III.33§4, al.3 et 4. En date du 21 novembre 2022, le Conseil communal a fixé définitivement le contenu du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) du SOL n°4 dit « chaussée de Dottignies » à Luigne. En date du 27 mai 2024, le Conseil communal a décidé à la majorité des voix, d'adopter le projet de SOL n°4 dit « chaussée de Dottignies » accompagné du Rapport sur les Incidences Environnementales. La suite de la procédure implique que le Conseil communal :
 - adopte définitivement le SOL accompagné de la déclaration environnementale ;
 - charge le Collège communal de transmettre les documents requis au Fonctionnaire délégué et au SPW TLPE - Département de l'Aménagement Local afin de proposer le SOL pour approbation par le Ministre compétent.
3. Nous vous proposons d'octroyer une servitude conventionnelle pour la pose de coffrets compteurs et pour la pose de câbles et de conduites en sous-sol.
4. Conformément au CDLD et à la circulaire relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone pour les élections du 13 octobre 2024, il convient pour le Conseil communal de prendre acte des déclarations individuelles d'apparement des 37 conseillers communaux afin d'être transmises aux intercommunales auxquelles est affiliée la commune ainsi qu'à diverses asbl. Les déclarations d'apparement seront publiées sur le site internet de la commune.

5. Il y a lieu d'approuver la modification du ROI de votre assemblée. Il s'agit d'une mise à jour du ROI intégrant la réforme relative à la simplification administrative du fonctionnement et de l'organisation des organes communaux. Cette modification sera soumise à la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire du Gouvernement wallon en vertu de l'article L3122-2, 1° du CDLD.
6. Il appartient au Conseil communal de fixer le montant des jetons de présence octroyés aux Conseillers communaux. Les montants proposés sont de 251,02 € par séance du Conseil (à l'index 2,0807) et 125,51 par séance de Commission (à l'index 2,0807). Ces montants seront liés à l'évolution de l'index des salaires.
7. Le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, en son article 49, détermine le nombre de Commission du Conseil communal à 9. Pour chacune de celles-ci, il y a lieu de désigner des membres effectifs et suppléants. Nous vous proposons d'approuver ces désignations.
8. Suite aux élections du 13 octobre 2024, il convient de désigner un représentant de la Ville au Conseil d'exploitation de la SWDE. Nous vous proposons d'approuver la désignation de Simon VARRASSE.
9. Suite aux élections du 13 octobre 2024, il convient de désigner un représentant de la Ville au sein de l'organe de concertation du bassin de mobilité. Nous vous proposons d'approuver la désignation de Simon VARRASSE.
10. Les Relais Sociaux Urbains, institués par le décret du 17.07.2003, ont pour mission d'assurer la coordination et la mise en réseau des acteurs publics et privés impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion. Cette coordination et cette mise en réseau doivent notamment poursuivre les objectifs suivants : rompre l'isolement social ; permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ; promouvoir la reconnaissance sociale ; améliorer le bien-être et la qualité de vie et favoriser l'autonomie. Les RSU sont compétents par arrondissement administratif. Le territoire mouscronnois dépend donc, à ce titre, du RSU de Tournai. Eu égard à la réalité locale, et plus précisément la grande précarité et le sans-abrisme grandissants, la ville de Mouscron a intensifié ses relations avec le RSU de Tournai. Cela se traduit non seulement par des réunions de travail en réseau, mais aussi par un soutien financier apporté par le RSUT à différents projets mouscronnois (housing first, plan grand froid, etc...). Dans ce contexte, et compte-tenu des statuts du RSU de Tournai, il y a lieu pour la ville de Mouscron de désigner 1 représentant pour le Conseil d'administration du RSUT et 2 représentants pour l'Assemblée Générale du RSUT. Nous vous proposons d'approuver la désignation de Ann CLOET au Conseil d'administration et la désignation de Ann CLOET et Anne-Sophie ROGGHE pour représenter la ville au sein des assemblées générales.
11. Depuis 2021, la ville de Mouscron soutient l'organisation annuelle des épreuves cyclistes constituant la « Ronde de Mouscron », tant dans son volet sportif que dans son volet événementiel. Ce soutien fait d'ailleurs l'objet d'une convention de partenariat. Depuis l'année dernière, afin de faciliter la recherche de soutiens financiers ou logistiques, les partenaires se sont constitués en asbl. L'asbl « La Ronde de Mouscron » a ainsi pour objet social l'organisation annuelle de la course cycliste « La Ronde de Mouscron » et de tous événements y annexés se déroulant au sein de la ville de Mouscron et visant à promouvoir la pratique cycliste. En séance du 19.02.2024, le Conseil communal avait marqué sa volonté d'adhérer à cette asbl, et avait désigné Mme Brigitte AUBERT, alors Bourgmestre, pour la représenter au sein de l'asbl. Dans ce contexte, considérant les statuts de l'asbl et la fin de ce mandat consécutive aux dernières élections communales, il y a lieu à nouveau de

désigner la personne qui représentera la ville de Mouscron au sein de l'asbl « La Ronde de Mouscron ». Sur base de cette désignation, les statuts de l'asbl pourront utilement être modifiés par les instances de l'asbl. Nous vous proposons d'approuver la désignation de Caroline DE WINTER pour représenter la ville de Mouscron.

12. Depuis 2018, la ville de Mouscron soutient les actions pour une meilleure alimentation et un soutien aux agriculteurs de notre territoire avec l'ouverture et le développement d'un hall relais agricole aux services des consommateurs de Mouscron. Les projets en termes d'agriculture urbaine sont très présents sur notre entité : 39 jardins potagers biologiques, hall du terroir ouvert en mai 2018, Commission agricole de Mouscron. Le CPA Wapi est un organe consultatif sur la thématique de l'alimentation. Il sert à sensibiliser, informer, coordonner, faire du lien et faciliter les initiatives locales et régionales en matière d'alimentation. Il réunit les différents acteurs d'un même territoire. CARAH asbl nous invite à adhérer au CPA Wapi (Conseil de Politique Alimentaire de la Wallonie Picarde) et à désigner une personne référente (élu ou personnel administratif) pour adopter définitivement leur charte. Le référent pourra les aider à faire le lien entre les aspirations des services communaux en matière d'alimentation locale et les projets portés par le CPA. Il sera convié aux réunions du CPA Wapi. Est soumise au Conseil communal, l'approbation de la Charte relative aux collaborations et participations actives au CPA de la Wapi et la désignation de Caroline DEWINTER comme représentante de la ville de Mouscron au sein du CPA de la Wapi.
13. Votre assemblée est invitée à approuver la désignation de :
 - David VACCARI, échevin de l'instruction publique, en tant que représentant effectif du PO à l'AG du CECP et en tant que représentant du PO à l'AG et au CA du CPEONS
 - Stéphanie DRIEMMELS, cheffe de bureau de l'Instruction publique, en tant que représentant suppléant du PO à l'AG du CECP et en tant que représentant du PO au sein de l'AG du CPEONS
 - Tristan BEATSE, directeur de l'ICET, en tant que représentant du PO au sein de l'AD du CPEONS
14. En date du 2 octobre 2023, votre assemblée avait désigné M. Pascal VAN GYSEL, Echevin du personnel, en qualité de représentant permanent de la ville de Mouscron pour participer aux assemblées générales d'Ethias Pension Fund OFP. Suite à l'installation du Conseil communal et au Pacte de majorité, c'est M. Cédric JOUEN qui occupe les fonctions d'Echevin du personnel. Le Collège communal vous propose de le désigner comme représentant de la ville aux AG d'Ethias Pension Fund OFP.
15. Nous soumettons à votre approbation l'augmentation des salaires des animateurs engagés dans le cadre des plaines communales et des journées Kids. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'un plan de revalorisation des rémunérations des animateurs, étalé sur 4 années consécutives : 2025, 2026, 2027 et 2028. La hausse des salaires se fera de manière progressive chaque année.
16. Il y a lieu de modifier le règlement-redevance sur les plaines de vacances adopté le 25 mars 2024 afin d'adapter la tarification journalière des différentes catégories suite à la validation du plan de rehaussement des salaires des animateurs sur quatre années impliquant une augmentation de 1,40€/an pour les parents. Le tableau reprenant la tarification est donc adapté comme suit :

Année 2025 :

	Sans repas	Avec repas
Enfant mouscronnois (de 2,5 à 12 ans) ¹	7,10 €	10,80 €
Enfant hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	10,60 €	15,70 €
Famille nombreuse mouscronnoise (de 2,5 à 12 ans) ¹	6,30 €	9,60 €
Famille nombreuse hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	9,40 €	13,70 €
Enfant mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 2,5 à 12 ans) ¹	6,20 €	9,30 €
Adolescent mouscronnois (de 12 à 15 ans)	10,30 €	
Adolescent hors entité (de 12 à 15 ans)	15,40 €	
Adolescent mouscronnois famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	9,00 €	
Adolescent hors entité famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	13,50 €	
Adolescent mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 12 à 15 ans)	8,70 €	

¹ Excepté pour la plaine adaptée où l'âge est étendu à 21 ans.

Année 2026 :

	Sans repas	Avec repas
Enfant mouscronnois (de 2,5 à 12 ans) ¹	8,50 €	12,20 €
Enfant hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	12,00 €	17,10 €
Famille nombreuse mouscronnoise (de 2,5 à 12 ans) ¹	7,70 €	11,00 €
Famille nombreuse hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	10,80 €	15,10 €
Enfant mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 2,5 à 12 ans) ¹	7,60 €	10,70 €
Adolescent mouscronnois (de 12 à 15 ans)	11,70 €	
Adolescent hors entité (de 12 à 15 ans)	16,80 €	
Adolescent mouscronnois famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	10,40 €	
Adolescent hors entité famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	14,90 €	
Adolescent mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 12 à 15 ans)	10,10 €	

¹ Excepté pour la plaine adaptée où l'âge est étendu à 21 ans.

Année 2027 :

	Sans repas	Avec repas
Enfant mouscronnois (de 2,5 à 12 ans) ¹	9,90 €	13,60 €
Enfant hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	13,40 €	18,50 €
Famille nombreuse mouscronnoise (de 2,5 à 12 ans) ¹	9,10 €	12,40 €
Famille nombreuse hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	12,20 €	16,50 €
Enfant mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 2,5 à 12 ans) ¹	9,00 €	12,10 €
Adolescent mouscronnois (de 12 à 15 ans)	13,10 €	
Adolescent hors entité (de 12 à 15 ans)	18,20 €	
Adolescent mouscronnois famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	11,80 €	
Adolescent hors entité famille nombreuse	16,30 €	

(de 12 à 15 ans)	
Adolescent mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 12 à 15 ans)	11,50 €

¹ Excepté pour la plaine adaptée où l'âge est étendu à 21 ans.

Année 2028 et suivantes :

	Sans repas	Avec repas
Enfant mouscronnois (de 2,5 à 12 ans) ¹	11,30 €	15,00 €
Enfant hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	14,80 €	19,90 €
Famille nombreuse mouscronnoise (de 2,5 à 12 ans) ¹	10,50 €	13,80 €
Famille nombreuse hors entité (de 2,5 à 12 ans) ¹	13,60 €	17,90 €
Enfant mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 2,5 à 12 ans) ¹	10,40 €	13,50 €
Adolescent mouscronnois (de 12 à 15 ans)	14,50 €	
Adolescent hors entité (de 12 à 15 ans)	19,60 €	
Adolescent mouscronnois famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	13,20 €	
Adolescent hors entité famille nombreuse (de 12 à 15 ans)	17,70 €	
Adolescent mouscronnois – tarif réduit tel que visé à l'article 4 (de 12 à 15 ans)	12,90 €	

¹ Excepté pour la plaine adaptée où l'âge est étendu à 21 ans.

17. Il y a lieu de modifier le règlement général relatif aux plaines de vacances arrêté lors du Conseil communal du 25 mars 2024 afin de :
 - Supprimer le site de la plaine d'Herseaux Place (seul le site d'Herseaux Gare rue de Lassus est maintenu pour 2025) ;
 - Préciser que des places en « intégration » seront prévues sur les différents sites et non plus seulement au Mont-à-Leux et sur le site d'Herseaux Gare ;
 - Préciser que certaines animations se dérouleraient hors des sites de plaines ;
 - Préciser que pour tout enfant nécessitant des soins particuliers, il incomberait à la famille de demander l'intervention d'un infirmier qui se déplacerait sur le lieu de la plaine ;
 - Développer davantage les bases légales en matière de RGPD.
18. Nous vous proposons d'approuver la répartition du subside communal pour l'année 2025 en faveur des clubs sportifs mouscronnois et de leurs adhérents.
19. La Cellule Développement Commercial a réceptionné 1 dossier prime à l'embellissement/rénovation de façade commerciale pour le commerce « Thaïn Nam » sis 86 rue du Christ à Mouscron. Ce dossier complet a été validé par les membres du jury. Cette décision du jury a été approuvée par le Collège communal du 29.01.2025. Le paiement de cette prime est soumis à l'approbation du Conseil communal.
20. Nous vous proposons d'approuver l'adhésion de la ville de Mouscron à la Centrale d'achat V.I.T.O. (Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek) et à l'accord-cadre pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des TIC (cahier des charges n° V.I.T.O.-PPP04G-851/2035/RO-ICTINF02_nr1). Le montant estimé des dépenses relatives à ce marché est de 300.000,00 € HTVA ou 363.000,00 €, 21% TVAC pour la durée restante du marché, soit jusqu'au 8 octobre 2027. Les crédits permettant les dépenses relevant du service ordinaire et extraordinaire sont prévus au budget communal de l'exercice 2025, aux articles correspondants. Les crédits permettant les dépenses relevant du service ordinaire et

extraordinaire seront prévus au budget communal des exercices 2026 et 2027, aux articles correspondants.

21. Nous vous proposons d'approuver le cahier des charges N°DT2/25/CSC/918 relatif au marché de services "Vidanges et nettoyages des avaloirs, des ponts de champs, des passages de voirie, des canalisations, des égouts, des pompes du bassin d'orage, des bacs de décantation, des fosses septiques, des citernes et des gaines en voirie". Ce marché sera passé pour une durée d'un an qui débutera le 1^{er} juillet 2025 et se terminera le 30 juin 2026. Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction d'un an. Ce marché est divisé en deux lots : Lot 1 (Avaloirs, ponts de champs, passages de voirie, canalisations, égouts, bassins d'orage et bacs de décantation), estimé à 254.297,10 € HTVA ou 307.699,49 €, 21% TVAC pour deux ans ; lot 2 (Fosses septiques, citernes et gaines en voirie), estimé à 2.601,90 € HTVA ou 3.148,30 €, 21% TVAC pour deux ans. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 256.899,00 € HTVA ou 310.847,79 €, 21% TVAC pour deux ans. Il est proposé de passer le marché par procédure ouverte. Le crédit permettant les dépenses est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, à l'article 877/124-02 et aux articles correspondants, et sera prévu au budget ordinaire des exercices 2026 et 2027.

22. Nous vous proposons d'approuver les conditions, le mode de passation et le cahier des charges relatif au marché de services juridiques de conseil et de représentation en justice. Le marché est prévu pour une durée de quatre ans et prendra cours à compter du 7 juillet 2025 au plus tôt ou, le cas échéant, le lendemain de la date de réception du courrier de notification par l'adjudicataire. Il vous est proposé de lancer ce marché via une procédure négociée sans publication préalable. Le montant estimé s'élève à 384.000,00 € HTVA ou 464.640,00 €, 21% TVAC pour quatre années de services. Le crédit permettant les dépenses est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, à l'article 104/122-01, et sera prévu au budget communal ordinaire des exercices 2026 à 2029.

23. Nous vous proposons d'approuver le cahier des charges, le mode de passation et le montant estimé relatifs au marché de "Confection et livraison de repas pour les écoles communales, les plaines communales de vacances, le Centre Communal de Formation aux Techniques Sportives et les stages sportifs". Ce marché est passé pour une durée d'un an et peut faire l'objet de trois tacites reconductions d'un an chacune. Ce marché est divisé en lots comme suit :
 - Lot 1 (Confection et livraison en liaison chaude des repas du midi destinés aux écoles communales de Mouscron), estimé à 673.543,00 € HTVA ou 713.955,58 €, 6% TVAC, pour un an ;
 - Lot 2 (Confection et livraison en liaison froide de repas à l'Internat du Centre communal de Formation aux Techniques Sportives), estimé à 49.844,00 € HTVA ou 52.834,64 €, 6% TVAC, pour un an ;
 - Lot 3 (Confection et livraison en liaison chaude de repas destinés aux plaines communales de vacances), estimé à 35.992,40 € HTVA ou 38.151,94 €, 6% TVAC, pour un an ;
 - Lot 4 (Confection et livraison en liaison chaude de repas destinés aux stages sportifs), estimé à 14.972,00 € HTVA ou 15.870,32 €, 6% TVAC, pour un an.
 Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 3.097.405,60 € HTVA ou 3.283.249,92 €, 6% TVAC, pour toute la durée du marché, soit 4 ans. Il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable. Les crédits permettant les dépenses pour le lot 1 sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et seront inscrits au budget des exercices 2026 à 2029, service ordinaire, aux articles 7221/124-23 et 7355/124-23. Les crédits permettant les dépenses pour le lot 2 sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et seront inscrits au budget des exercices 2026 à 2029, service ordinaire, à l'article 7355/124-23. Les crédits permettant les dépenses pour le lot 3 sont inscrits au

budget de l'exercice 2025 et seront inscrits au budget des exercices 2026 à 2029, service ordinaire, à l'article 761/124PJ-02. Les crédits permettant les dépenses pour le lot 4 sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et seront inscrits au budget des exercices 2026 à 2029, service ordinaire, à l'article 764/124SA-02.

24. Nous vous proposons d'approuver le cahier des charges N°DT2/25/CSC/914 relatif au marché de fournitures de sacs poubelles. Ce marché sera passé pour une durée d'un an qui débutera le 11 juillet 2025 et se terminera le 10 juillet 2026. Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction d'un an. Ce marché est divisé en deux lots : lot 1 (sacs poubelles), estimé à 199.891,32 € HTVA ou 241.868,50 €, 21% TVAC pour deux ans ; lot 2 (sacs poubelles de bureau 30 litres), estimé à 6.649,20 € HTVA ou 8.045,53 €, 21% TVAC pour deux ans. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 206.540,52 € HTVA ou 249.914,03 €, 21% TVAC pour deux ans. Il est proposé de passer le marché par procédure ouverte. Le crédit permettant ces dépenses est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025 et sera prévu au budget ordinaire des exercices 2026 et 2027, à l'article 876/124-04.
25. Il y a lieu de relancer un marché public pour l'acquisition des sacs poubelles bleus. Le marché est passé pour une durée d'un an prenant cours le 10 mai 2025 et se terminant le 9 mai 2026 et peut faire l'objet de trois tacites reconductions d'un an chacune. Le montant estimé de ce marché s'élève à 363.636,36 € HTVA ou 440.000,00 €, 21% TVAC pour 4 années. Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable sur base de droits d'exclusivité. Les crédits permettant les dépenses sont inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2025, à l'article 876/124-04 et seront inscrits au budget ordinaire des exercices 2026 à 2029.
26. Nous vous proposons d'approuver le mode de passation, le montant estimé et le cahier des charges relatif au marché d'acquisition de fer nécessaire à l'entretien et à la maintenance relevant du service ordinaire et aux investissements ponctuels relevant du service extraordinaire. La ville de Mouscron agit comme centrale d'achat pour le CPAS de Mouscron à l'attribution du marché. Ce marché, divisé en 2 lots, est prévu pour une durée d'un an et pourra faire l'objet d'une tacite reconduction d'un an. Il vous est proposé de passer le marché via une procédure négociée directe avec publication préalable. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 153.540,04 € HTVA ou 185.783,45 €, 21% TVAC, pour 2 ans, pour la Ville et le CPAS. Les crédits permettant les dépenses sont prévus au budget communal de l'exercice 2025, services ordinaire et extraordinaire, aux articles correspondants. Les crédits permettant les dépenses seront prévus au budget communal des exercices 2026 et 2027, service ordinaire, aux articles correspondants. Les éventuelles commandes supplémentaires des années 2026 et 2027 relevant du service extraordinaire dépendront des crédits budgétaires disponibles.
27. Nous vous proposons d'approuver les conditions, le mode de passation et le cahier des charges relatif au marché de location d'un logiciel de gestion et de suivi des marchés publics et de gestion facilitaire. Le marché est prévu pour une durée d'un an et pourra être reconduit par tacite reconduction pour trois périodes d'un an chacune. Il s'agit d'un marché conjoint entre la ville de Mouscron, le CPAS de Mouscron et la Zone de Police de Mouscron pour lequel la Ville est désignée pouvoir adjudicateur pilote. Il vous est proposé de lancer ce marché via une procédure ouverte. Le montant estimé total s'élève à 238.404,00 € HTVA ou 288.468,84 €, 21% TVAC, pour 4 ans, réparti comme suit :
 - Ville de Mouscron : 132.828 € HTVA ou 160.721,88 €, 21% TVAC
 - CPAS de Mouscron : 49.308 € HTVA ou 59.662,68 €, 21% TVAC
 - Zone de Police de Mouscron : 56.268 € HTVA ou 68.084,28 €, 21% TVAC

Le crédit permettant les dépenses pour la ville de Mouscron est inscrit au budget communal ordinaire de l'exercice 2025, article 137/123-13 et sera prévu au budget ordinaire des exercices 2026 à 2029.

28. Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et de la décision du Conseil des Ministres de prolonger le cycle 2023-2024 pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, nous proposons au Conseil communal la prolongation sans modification dudit Plan. Pour rappel, le PSSP mouscronnois poursuit les 5 objectifs stratégiques suivants : nuisances sociales ; infractions, délits et crimes en matière de drogues ou liés à la drogue ; radicalisation à portée violente ; les violences intrafamiliales et la cybersécurité/prévention. Compte-tenu des élections communales dernières, et conformément aux directives transmises par le SPF Intérieur concernant l'introduction des Plans 2025, il y a toutefois lieu de modifier le nom de la Bourgmestre de la ville de Mouscron. En conséquence, compte-tenu des documents à renvoyer au pouvoir subsidiant pour le 31 mars 2025 au plus tard, dont l'approbation du projet de Plan par le Conseil communal, la délibération reprise en objet vise à soumettre au Conseil communal la prolongation sans modification du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, avec cependant adaptation du nom de la Bourgmestre.
29. Viasano est un programme qui a pour but de lutter contre le surpoids et l'obésité par la promotion d'une alimentation saine et la pratique d'une activité physique régulière. Par la présente, le service des affaires sociales et de la santé soumet à l'approbation de votre assemblée les règlements du quiz enfants et du quiz adultes proposés lors de la marche Viasano. Cette marche sera organisée le 15.03.2025 dans le cadre de la semaine Viasano qui se déroulera du 15 au 21.03.2025.
30. Le service des sports de la ville de Mouscron organise, dans le cadre de la semaine « Viasano » et de son partenariat avec la Maison de la Santé, un concours Facebook avec un tirage au sort parmi les personnes participantes. Nous vous proposons de valider notre règlement ci-joint.
31. Depuis mars 2023, la mission « écopasseur » a été transférée en mission « Conseiller en énergie ». Nous vous proposons d'approuver le rapport d'avancement 2024 du Conseiller en énergie.
32. Conformément au décret du 31 mars 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locale, il s'agit pour le Collège communal de transmettre au Conseil communal le rapport annuel du service mobilité (année 2024) relatif au suivi, à la mise en œuvre et à la communication autour du Plan Communal de Mobilité. Ce rapport annuel a été validé par le Collège communal le 3 février 2025.
33. Une demande a été faite par les riverains de la rue de l'Agriculture concernant le problème que présente la fin du stationnement alterné et le stationnement pouvant se faire au choix d'un côté ou de l'autre. Sur proposition de la Cellule Sécurité Routière, le stationnement sera signalé comme suit dans ce tronçon :
 - Stationnement autorisé du côté impair du n° 187 au n° 129
 - Stationnement autorisé du côté pair du n° 162 au n° 188
 Cette mesure est matérialisée par des panneaux E1 (interdiction de stationner), côté impair du n° 187 au n° 161 et côté pair du n° 130 au n° 158.